

Initiatives ministérielles

• (1650)

Je me demande, et je pose la question à la Chambre, si nous aurons un meilleur programme à offrir à nos compatriotes ou, au contraire, un programme qui avec le temps ne saura plus répondre à leurs attentes.

On prétend que, pour ne pas léguer aux prochaines générations de Canadiens le fardeau de la dette actuelle, il faut payer plus cher dès aujourd'hui. Or, si les fonds nécessaires ne sont pas fournis aujourd'hui, car il ne faut pas oublier qu'on est encore en pleine récession, un grand nombre d'emplois continuent de disparaître et il faudra recycler les travailleurs qui ne sont pas sur le marché du travail à l'heure actuelle. C'est également l'occasion de penser à ces gens qu'on licencie à 50 ou à 55 ans.

Parlons franchement. Ces gens ne peuvent pas se recycler et réintégrer le marché du travail. Ils ne pourront donc plus cotiser au Régime de pensions du Canada. Ces lois dont on a parlé, le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, sont trois lois très importantes qui sont au centre de notre filet de sécurité sociale depuis de nombreuses années.

Nous avons promis de toujours nous occuper de nos jeunes, de nos vieux et de nos invalides quand ils seront aux prises avec des difficultés. Je veux citer encore une fois, comme je l'ai déjà fait ici, les paroles que prononçait le regretté et éminent sénateur Hubert Humphrey en déclarant qu'on «juge la valeur morale d'un gouvernement à la façon dont il traite ceux qui sont à l'aube de leur vie, les enfants, ceux qui sont au crépuscule de leur vie, les vieillards, et ceux qui sont dans les zones grises de la vie, les malades, les nécessiteux et les invalides».

C'est un principe dont nous devons tenir compte alors que nous nous apprêtons aujourd'hui à apporter des amendements au projet de loi. Est-ce que nous nous y préparons adéquatement en tant que députés et cotisants, est-ce qu'à titre de gardiens de cette caisse de retraite, nous nous soucions vraiment des intérêts des hommes et des femmes de notre société, ou ne sommes-nous pas en train de chercher une autre façon, une façon mesquine, de soumettre les contribuables à une autre ponction fiscale? Je vous le dis, monsieur le Président, s'il s'agit d'une autre ponction fiscale, nous avons tort.

Je crois de tout coeur au Régime de pensions du Canada et j'ai appuyé sans réserve tout ce qui pouvait faire augmenter les pensions et les prestations pour les

Canadiens. Ce Régime de pensions est l'une des lois les plus formidables jamais présentées au Canada. Je me demande si ce que nous faisons est bien. Sommes-nous sincères? Allons-nous vraiment améliorer ce régime? Prenons-nous vraiment sa défense à la Chambre?

Il s'agit d'un régime contributif dont les fonds proviennent des cotisations versées par les employeurs, les employés et les travailleurs indépendants, ainsi que des intérêts qui s'accumulent au fil des années. Pour de nombreux Canadiens, ce régime de pensions est le seul qu'ils ont ou qu'ils auront jamais. Ils n'ont pas la chance de travailler pour une compagnie ou une administration gouvernementale où ils pourraient cotiser à un autre régime. Plus tard, ils recevront donc la pension du RPC, et il est à espérer qu'ils pourront avoir une pension de sécurité de la vieillesse en plus.

Dans tout ce débat d'hier et d'aujourd'hui, je me demande vraiment si nous faisons tout ce que nous pouvons en tant que législateurs. Veillons-nous à ce que ce régime de pensions existe encore pour les jeunes qui grandissent, ceux qui n'ont même pas encore joint les rangs de la population active?

Nous devons veiller à ce que ce régime continue de faire l'envie du reste du monde; nous le devons aux Canadiens. Je ne voudrais pas être de ceux qui auraient contribué à affaiblir ce régime.

M. Mac Harb (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de l'Île-du-Prince-Édouard pour son excellent exposé.

En discutant aujourd'hui du projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, mon collègue a parlé assez éloquemment de certains aspects de cette mesure législative. Mais je voudrais lui demander s'il pourrait nous parler un peu de certains cas survenus dans sa circonscription, de certaines difficultés que des gens de sa circonscription peuvent avoir eues à obtenir leur pension et à joindre les deux bouts.

D'après certains rapports comme celui du Conseil national du Bien-être, il semble par exemple qu'une personne âgée célibataire touchant la pension maximum du RPC et de la sécurité de la vieillesse et le supplément du revenu garanti recevait en 1989 environ 12 217 \$ par an, ce qui, dans une ville comme Ottawa, représente au mieux à peu près 200 \$ de plus que le seuil de la pauvreté. Dans une ville comme la mienne, Ottawa, le maximum